

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE : 22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 32

L’an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,
M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint
Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, M. MOHAMMED, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, Mme BOUKANDOURA, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, Mme HADIL, M. GORA, M. NEY, Mme LITI, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. THUMARIN	(procuration M. GAILLARD)
Mme DA SILVA	(procuration M. CHERQUEFOSSE)
M. DA CRUZ	(procuration Mme ARENOU)
Mme GEREMIA	(procuration Mme CHERGUI)
M. MARCIN	(procuration M. LONGEAULT)
M. BRENOT	(procuration Mme ABLOUH)
M. SION	(procuration M. BOUZAR)
Mme VERGNAUD	(procuration M. NEY)

Absents :

M. LIAOUI

**INSTALLATION D’UN CONSEILLER MUNICIPAL EN REMPLACEMENT DE MADAME SEVERINE
PREVOST, DEMISSIONNAIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-4,

VU le Code électoral, notamment son article L270,

CONSIDÉRANT que Madame Séverine PREVOST, Conseillère municipale du groupe majoritaire « Chanteloup, un avenir partagé », a présenté sa démission du Conseil municipal en date du 24 juin 2026,

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-François GORA, suivant de la liste, a fait connaître son accord pour siéger au Conseil municipal,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'installer Monsieur Jean-François GORA dans ses fonctions de Conseiller municipal,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire,

Après en avoir délibéré (sans vote),

INSTALLE Monsieur Jean-François GORA comme Conseiller municipal de la commune de Chanteloup-les-Vignes, en remplacement de Madame Séverine PREVOST, démissionnaire.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le six octobre deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT

